

Mairie d'Obernai
Monsieur Bernard Fischer
CS 80 205
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 30 septembre 2024

Objet : Question écrite
Prévention des conflits d'intérêts
Vote des subventions aux associations

Copie : Préfecture

Monsieur le Maire,

En qualité de conseillère municipale de la ville d'Obernai et vice-présidente d'une association subventionnée par la ville, j'ai saisi en juin 2024 le référent déontologue des élus locaux au sujet de la procédure de déport et les risques de conflit d'intérêts dans le cadre du vote des subventions aux associations dans lesquelles des élus occupent des postes exécutifs.

Le collège de déontologues m'a ainsi répondu que les élus occupant des postes exécutifs dans des associations subventionnées doivent se déporter, lorsqu'ils participent aux séances de l'assemblée délibérante lors du vote de la délibération, mais également des débats préalables à ce vote.

Ils doivent en outre s'abstenir de participer à toute réunion, discussions ou travaux préparatoires. Les procès-verbaux des séances de l'organe délibérant et d'éventuelles réunions préparatoires doivent faire mention des déports et du fait que l'élu concerné a quitté la salle.

Ignorant jusqu'ici ces règles de déport, j'ai pris part depuis le début de la mandature au vote des subventions accordées aux associations, qui fait l'objet d'une délibération unique reprenant l'ensemble des associations aidées financièrement par la collectivité.

A ce jour, seuls les élus qui président une structure concernée ne participent pas au vote, sans quitter la salle du conseil municipal.

Quand bien même le collège de déontologues ne tient pas pour vraisemblable le risque pénal de prise illégale d'intérêts dans ma situation, il estime que je devrai systématiquement m'abstenir de participer aux débats et votes concernant l'association dont je suis vice-présidente et quitter la salle ; le même raisonnement devant s'appliquer aux élus municipaux se trouvant dans une situation similaire.

La prévention de conflit d'intérêts impose que soit écarté le moindre doute et, dans ces conditions, comme le suggère le collège de déontologues, Il serait judicieux que les discussions et les votes concernant l'attribution des subventions aux associations se fassent en plusieurs temps et que des votes séparés soient proposés pour les associations pour lesquelles des conseillers municipaux occupent des postes exécutifs, ce qui est actuellement le cas de plusieurs élus.

Je me permets donc de soulever ce point en amont de la préparation des subventionnements aux associations pour l'exercice 2025.

En vous remerciant de l'intérêt que vous accorderez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Catherine Edel-Laurent

Obernai, le 2 octobre 2024



Madame Catherine EDEL-LAURENT
Conseillère municipale
27 rue de la Chapelle
67210 OBERNAI

Objet : Question écrite – Réponse de la Ville d'Obernai

Madame la Conseillère municipale,

Par courrier daté du 30 septembre 2024, vous m'avez sollicité concernant l'application de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022.

Sachez que nous sommes parfaitement informés des dispositions que contient de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 **relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS)**.

Ainsi, dès l'automne 2022, nous avons évoqué les enjeux de cette loi et avons attendu la mise en place des décrets d'application. Vous l'ignorez peut-être, mais **l'Association des Maires de France s'est exprimée sur cette loi en faisant part aux pouvoirs publics, des difficultés que celle-ci pouvait entraîner quant à son application pratique**, notamment dans les Petites et Moyennes Communes, dans lesquelles les Elu(e)s locaux sont souvent engagés dans une ou plusieurs associations locales, participant ainsi de manière doublement citoyenne à la vitalité locale : ceci est le cas pour une majorité de nos collègues Elu(e)s au Conseil Municipal d'Obernai.

Je me permets de vous rappeler que, depuis que je suis Maire (Mars 2001), aucune délibération (et nous en avons voté plus de 3 200) n'a fait l'objet de quelque remarque que ce soit de la part du contrôle de légalité ou des services préfectoraux.

La gestion de la Ville d'Obernai est transparente, efficace et respectueuse de toutes les réglementations. Nous nous y attelons au quotidien.

Soucieux de respecter cette loi, j'ai invité, en tant que Président de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, **Maître Anna VALLEJO**, Avocate au Barreau de Lyon et associée de **Maître Nicolas OLSZAK** (Cabinet OLSZAK-LEVY) pour l'organisation d'un **séminaire PLUiH portant sur l'information et la sensibilisation aux règles en termes de conflit d'intérêt, de Conseiller intéressé et de prise illégale d'intérêt, qui s'est tenu le 10/01/2024**. Nous n'avons pas attendu votre courrier pour anticiper tout potentiel risque de conflit d'intérêt. 60 % des Elus des 6 Conseils Municipaux de notre intercommunalité ont participé à cette importante formation et l'ont considérablement apprécié.



Afin de continuer à « préserver » tous les Elu(e)s, même si plusieurs avocats et experts juridiques nous ont bien confirmé que le risque juridique était « faible », nous allons strictement observer les règles énoncées dans cette loi, en procédant systématiquement :

- à la « déportation » physique des Elu(e)s potentiellement concernés par une délibération ou par le vote d'une subvention, et à la non-participation aux débats et discussions préparatoires,
- au principe de non-participation au vote pour les subventions aux organismes ou associations dans lesquels des Elu(e)s siègeraient ou feraient partie du comité.

En réunion de direction du mois de mai 2024, nous avons abordé ce sujet avec une vision d'application dès l'automne-hiver 2024. C'est ce que nous mettrons en application dès la prochaine séance du Conseil Municipal avec une double vigilance, de la part de :

- tous les Elu(e)s potentiellement concerné(e)s,
- la Direction Générale des Services et les Directeurs Adjointes.

J'ajoute que le vote des subventions aux associations locales fera l'objet d'un examen individualisé.

Je vous prie de recevoir, Madame la Conseillère municipale, mes salutations distinguées.

Cordialement,

Bernard FISCHER



Maire d'Obernai
Conseiller Régional

Copie :
Membres du Conseil Municipal d'Obernai
Directeur Général des Services et Directeurs Adjointes
Agence DNA Obernai



Adol 4/7

Mairie d'Obernai
Monsieur Bernard Fischer
CS 80 205
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 11 mars 2025

Objet : Question écrite - Vote des subventions aux associations
Prévention des conflits d'intérêts et déport loi n°2022-217 du 21 février 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier du 30 septembre 2024, je vous avais informé de ma démarche de saisine du référent déontologue des élus locaux au sujet de la procédure de déport dans le cadre du vote des subventions aux associations dans lesquelles des élus occupent des postes exécutifs.

Par courrier du 2 octobre 2024, vous m'aviez répondu que quand bien même le risque juridique était faible, vous observerez la loi « *en procédant systématiquement à la déportation physique des élus potentiellement concernés par une délibération ou par le vote d'une subvention, et à la non-participation aux débats et discussions préparatoires, au principe de non-participation au vote pour les subventions aux organismes ou associations dans lesquels des élus siègeraient ou feraient partie du comité* ».

Cette question a été abordée par la représentante de notre groupe lors de la CPCM des Finances, du Budget, de l'Economie et des Affaires Générales du 4 mars 2025, puisque le vote des subventions aux associations figurait à l'ordre du jour de cette réunion.

La réponse apportée en séance manquait de clarté concernant les modalités qui seront mises en œuvre pour le vote des subventions aux associations.

Afin de nous apporter les clarifications utiles, pouvez-vous préciser comment se déroulera le vote des subventions aux associations pour les élus concernés par un potentiel conflit d'intérêts ; en particulier, des votes individualisés seront-ils proposés pour les subventions aux associations qui comptent des conseillers municipaux dans leur exécutif ?

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Catherine Edel-Laurent



Direction Générale des Services
Aff. suivie par : M. Stéphane BRUNELLA
Tél : 03 88 49 95 95
Fax : 03 88 49 90 83
Courriel : dgs@obernai.fr
Nos. réf. : BF / SB n°2025-524

Obernai, le 18 mars 2025



IMAGINONS OBERNAI
Madame Catherine EDEL-LAURENT
Conseillère municipale
27 rue de la Chapelle

67210 OBERNAI

Objet : Réponse aux questions écrites du groupe Imaginons Obernai

Madame la Conseillère municipale,

Je fais suite à vos deux questions écrites datées du 11 mars dernier, par lesquelles vous m'interpeller, d'une part, sur la répartition des dépenses et des recettes de la commission syndicale Obernai - Bernardswiller, et, d'autre part, sur le vote des subventions aux associations au titre de la prévention des conflits d'intérêts et déports.

Concernant le Syndicat Forestier d'Obernai Bernardswiller, comme vous n'êtes pas sans l'ignorer, sa transformation en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique a été envisagée il y a une douzaine d'années. L'ancien Maire de la commune Bernardswiller s'y était alors farouchement opposé.

Pour rappel, la création de la commission syndicale pour la gestion des biens indivis des communes d'Obernai et de Bernardswiller dont les pouvoirs étaient alors définis par une loi d'Empire du 7 juillet 1897 est intervenue par arrêté du Président du district du 28 mai 1909. Cette commission est composée de cinq membres, soit quatre délégués de la Ville d'Obernai et un délégué de la Commune de Bernardswiller désignés par leurs Conseils Municipaux respectifs.

Indépendamment des circonstances historiques ayant motivé sa mise en place, le dispositif originel est resté en vigueur depuis l'acte de création et reste donc opposable dans son application.

Il est à noter, d'une part, que les attributions de la commission syndicale s'étendent sur la gestion des « biens indivis » sans aucune distinction quant à leur nature. Quand bien même l'exploitation sylvicole en constituerait l'élément de ressource dominant, il n'en demeure pas moins que les prérogatives d'administration patrimoniale de la commission syndicale englobent de plein droit tous les autres démembrements de propriété, notamment les vestiges monumentaux et l'ensemble des immeubles bâtis et non bâtis qui s'étendent sur l'emprise de la propriété indivise, ainsi que tous les droits d'exploitation qui y sont rattachés (en particulier le droit de chasse).



Act 6/7

D'autre part, le statut particulier de la commission syndicale l'affranchit des dispositions de droit commun applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, au sens notamment de l'obligation de présenter chaque année un rapport retraçant son activité.

Toutefois, en considération tant de l'intérêt local que de l'impact économique que représente la gestion de la forêt indivise d'Obernai - Bernardswiller pour les collectivités publiques associées, il a été jugé opportun, en toute transparence, que les assemblées municipales puissent disposer d'un compte rendu régulier et exhaustif de l'action déployée par la commission syndicale, ce qui a été fait fin 2024 pour les exercices 2021 à 2023 et qui sera également fait courant 2025 pour l'exercice 2024.

Pour votre information, le projet de statuts actualisé a été adressé en début d'année et est actuellement à la relecture par les services de l'Etat. Il en est de même du projet de règlement intérieur du Syndicat et du règlement intérieur de la future structure administrative, notamment concernant la gestion des personnels.

Aussi, dès que les projets seront finalisés et validés par les services de l'Etat, la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) chargé de la gestion de la forêt indivise d'Obernai - Bernardswiller, sera à l'ordre du jour des Conseils Municipaux des deux collectivités, en temps et en heure.

J'observe que le Syndicat Forestier d'Obernai Bernardswiller a la chance de disposer d'élus compétents placés sous la présidence de Monsieur David REISS et le plein soutien de la Ville d'Obernai. Leur volonté, partagée par tous, est de gérer au mieux notre forêt et d'équilibrer autant que possible le budget du Syndicat, malgré des contraintes économiques, réglementaires et statutaires particulièrement contraignantes. Ils le font avec le souci d'une saine et bonne gestion.

Concernant l'application des règles de déport et le vote des délibérations portant attribution de subventions aux associations, nous avons clairement énoncé que les élus du Conseil Municipal qui exercent une fonction exécutive au sein d'une ou de plusieurs associations ou structures associatives ne participent ni aux débats ou discussions préparatoires ni aux votes dès lors qu'ils seraient potentiellement concernés.

Les services de la Ville d'Obernai ont bien identifié les élus qui seraient potentiellement concernés et sont à la disposition de ces derniers pour toute demande de clarification éventuelle.

Des arrêtés de déport ont d'ailleurs été pris tout récemment concernant le processus d'élaboration du PLUi-H porté par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile.

Pour ce qui est du vote des prochaines subventions soumises à l'approbation du Conseil Municipal, comme c'est déjà le cas, les subventions seront votées en identifiant les dépôts qui seront portés sur les délibérations adressées au contrôle de légalité, les élus concernés s'abstenant de prendre part aux éventuels débats et au vote.

Je vous prie de recevoir, Madame la Conseillère municipale, mes salutations distinguées.

Cordialement,

Bernard FISCHER



Maire d'Obernai
Conseiller Régional



Act 7/2

Annexe 02
Extrait du PV de la séance du
Le 14 Mars 2025 - Subventions aux
associations.

1° DECIDE

d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association « Le Square des Petits » d'un montant de 13 300 €.

2° SOULIGNE

que le montant total de l'aide financière apportée par la Ville d'Obernai à l'association « Le Square des Petits » s'élève à la somme de 25 300 € pour l'année 2025.

3° AUTORISE

Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision et à l'exécution de la présente délibération.

050/03/2025 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET AUX ŒUVRES A CARACTERE REGIONAL OU NATIONAL

La Ville d'Obernai soutient chaque année le fonctionnement des entités locales à caractère sportif, culturel, social ou de loisirs qui font la richesse du tissu associatif local, ainsi que certaines œuvres philanthropiques régionales ou nationales, notamment au travers du versement d'aides financières annuelles.

L'article L.2311-7 du CGCT énonce la règle selon laquelle, hors exception, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget.

Les propositions formulées pour l'année 2025 sont détaillées dans l'état annexé au présent rapport.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif de l'exercice 2025.

Il est précisé que cette répartition primitive ne fait évidemment pas obstacle au versement ultérieur d'aides à d'autres bénéficiaires qui feront l'objet, au moment opportun, de décisions individuelles de l'organe délibérant, pour lesquelles des crédits ont d'ores et déjà été provisionnés au budget (ex : établissements scolaires du second degré, ...), ni à des subventions exceptionnelles de fonctionnement ou d'investissement susceptibles d'être octroyées selon un examen ponctuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité

(Mme Pascale GAUCHE, Mme Dominique ERDRICH, Mme Elisabeth DEHON, M. Frank BUCHBERGER, Mme Catherine EDEL-LAURENT, M. Jean-Louis REIBEL, M. Jean-Louis NORMANDIN, M. Sébastien BRETON, Mme Isabelle SUHR ne participent ni aux débats, ni au vote, pour les points qui les intéressent, selon l'annexe ci-jointe art. L.2541-17 du CGCT)

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Loi D.C.R.A.), notamment son article 10, modifiée notamment par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 et par l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 ;

A02 1/2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-5, L.1611-4, L.2311-7 et L.2541-12-10° ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi D.C.R.A. du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi DCRA du 12 avril 2000 ;

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances, de l'Economie et de l'Organisation Générale en sa séance du 4 mars 2025 ;

et

après en avoir délibéré,

1° DECIDE

d'attribuer les subventions annuelles aux associations locales et aux œuvres à caractère régional ou national pour l'exercice 2025 selon l'état annexé.

2° SOULIGNE

que les aides supérieures à 23 000,00 € seront obligatoirement soumises à la conclusion d'une convention précisant les modalités d'emploi des fonds, sans préjudice des autres conventionnements susceptibles d'être passés avec des associations percevant des montants inférieurs au seuil réglementaire.

3° PRECISE

que le versement des fonds est conditionné en toute circonstance par la présentation par les bénéficiaires soit d'un rapport d'activités et du bilan financier de l'année écoulée, soit par la production des pièces justificatives prévues à cet effet, dans le cadre du contrôle de la collectivité exercé en application de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

051/03/2025 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES DANS LA TOUR VOGLER REMPART CASPAR AUX SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE D'OBERNAI

Par convention en date du 19 septembre 2006, la Ville d'Obernai a **mis à disposition des Scouts et Guides de France d'Obernai, pour une durée d'un an reconductible tacitement, dans la limite de dix ans maximum à compter du 1^{er} mars 2006, des locaux** relevant de sa propriété et situés dans la Tour Vogler sise 8 rempart Caspar à Obernai afin d'y animer un lieu de rencontre et d'activités pour les Scouts Obernois.

A l'issue de cette période de 10 ans, une nouvelle convention de mise à disposition de ces locaux a été signée avec les Scouts et Guides de France d'Obernai, à compter du 1^{er} mars 2016, **pour une durée d'un an reconductible tacitement neuf fois maximum, soit une durée totale maximale de dix années.**

A02 2/2

o Amexe 03

Catherine Edel-Laurent

De: Catherine Edel-Laurent <cel@edel.fr>
Envoyé: lundi 10 mars 2025 11:07
À: 'sp-selestat-erstein@bas-rhin.gouv.fr'
Objet: publicité des arrêtés de déport

M. le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,

N'obtenant pas de réponse de la part du Directeur général des services de la ville d'Obernai, questionné par mail en date du 26 février et dont vous trouverez la copie ci-dessous, je me permets de m'adresser à vos services en qualité de conseillère municipale de cette commune.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir m'éclairer sur la publicité des arrêtés de déport concernant les élus.

Comme plusieurs autres élus obernois, je viens d'être déportée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et souhaiterais savoir si les arrêtés de déport pris par le Maire doivent faire l'objet d'une publication dans les actes administratifs de la commune et être consultables en ligne.

Rechercher des contacts
Carnet d'adresses
Filtre de courrier
Rechercher
Envoyer/Recevoir tous les dossiers
Envoyer/Recevoir

Répondre Répondre à tous Transférer



mer. 26/02/2025 15:21

Catherine Edel-Laurent <cel@edel.fr>

RE: Arrêté de déport PLUi-H - Ville d'Obernai

À 'Direction Générale des Services de la Ville d'Obernai'

Bonjour M. Brunella.

J'ai bien reçu votre courriel et ai pris note de l'arrêté de déport me concernant. Pouvez-vous me confirmer que cet arrêté fera l'objet d'une publication dans les actes en ligne sur le site de la ville ?

Bien cordialement,
Catherine Edel-Laurent

De : Direction Générale des Services de la Ville d'Obernai [<mailto:dgs@obernai.fr>]
Envoyé : mercredi 26 février 2025 11:45
À : 'Catherine Edel-Laurent' <cel@edel.fr>
Cc : Yann JOVELET <yann.jovelet@obernai.fr>
Objet : Arrêté de déport PLUi-H - Ville d'Obernai
Importance : Haute

Madame EDEL-LAURENT,

Vous trouverez, ci-joint, valant notification, l'arrêté de déport ainsi que l'acte en ligne vous concernant.
Je vous en souhaite bonne réception.

Pour votre information, un courrier à votre intention vous est également parvenu par lettre recommandée avec accusé de réception.
Vous voudrez bien en accuser réception, dès que possible.

Les services de la Ville d'Obernai restent à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utile de solliciter.

o Annexe d1

Les actes réglementaires de la ville d'Obernai au 8/07/2025

Copie écran 01 :

The screenshot shows the website interface for 'Les actes réglementaires de la Ville d'Obernai'. At the top, there is a navigation bar with links for 'Annuaire', 'FAQ', 'Newsletter', 'Vos démarches', 'Tourisme-Obernai.fr', 'Votre profil', and 'Contact'. Below this is the 'Obernai' logo and a secondary navigation bar with links for 'VOTRE MAIRIE', 'SE DIVERTIR', 'SE DÉPLACER', 'A TOUT ÂGE', 'AU QUOTIDIEN', 'ÉCONOMIE', and 'URBANISME'. The main content area is titled 'Actes administratifs' and includes a search bar. The primary heading is 'Les actes réglementaires de la Ville d'Obernai', followed by a paragraph explaining that acts are published online according to article L.2131-1. To the right, there is a 'Services municipaux' section with links for 'Déclaration et annuaire des services', 'Actes administratifs', 'Affichage légal', 'Offres d'emploi', 'Location de salles municipales', and 'L'acte de Mariage'. Below this is an 'AGENDA' section listing three events: '17 Mai au 12 Juillet: Exposition - Plantes aux mille vertus', '27 Juin au 12 Juillet: Exposition d'art à la Galerie Goralsky', and '28 Juin au 14 Juillet: Exposition de l'Association ART'ist Obernai-Gengenbach'. On the left, there is a section for 'Les décisions' with a list of links for 'LES DÉCISIONS 2025', '2024', '2023', and '2022'. The bottom of the screenshot shows a Windows taskbar with various application icons and a system tray showing the time as 11:43 on 09/07/2025.

Les décisions et les arrêtés permanents et temporaires de la Ville d'Obernai

Les Décisions

1. LES DECISIONS 2025

Aucune publication en ligne

Aou p. 1/8

Copie écran 02 :

The screenshot shows the website for the town of Obernai. At the top, there is a navigation menu with the following items: VOTRE MAIRIE, SE DIVERTIR, SE DÉPLACER, A TOUT ÂGE, AU QUOTIDIEN, ÉCONOMIE, and URBANISME. Below the navigation, there are three main sections:

- Les décisions**: A list of links for decisions from 2025 to 2022, each with a right-pointing arrow.
- Les Arrêtés municipaux temporaires**: A list of links for temporary municipal orders from 2025 to 2022, each with a right-pointing arrow.
- Les Arrêtés municipaux permanents**: A single link for permanent municipal orders with a right-pointing arrow.

On the right side of the page, there is a dark-themed sidebar with two event announcements:

- 27 Juin au 13 Juillet: Exposition d'art à la Galerie Goralsky
- 28 Juin au 14 Juillet: Exposition de l'association ART'ot Obernai-Gengebach

At the bottom of the sidebar, there is a link: Voir tout l'agenda. The Windows taskbar is visible at the very bottom of the screenshot, showing the time as 11:55 on 09/01/2025.

Les Arrêtés municipaux temporaires

3. LES ARRETES MUNICIPAUX TEMPORAIRES 2025

- Obernai - AMT - 2025 - 002 - PM - 01/2025 - Interdiction de stationner sur le Parking Charles De Gaulle [Télécharger](#) [Publié le 09/01/2025 par Mairie d'Obernai](#)
- Obernai - AMT - 2025 - 003 - PM - 01/2025 - Réglementation et stationnement Place de l'Europe, Hall Bugeaud [Télécharger](#) [Publié le 08/01/2025 par Mairie d'Obernai](#)
- Obernai - AMT - 2025 - 03 - DAE - 01/2025 - Place de l'Europe - FELDNERT [Télécharger](#) [Publié le 06/01/2025 par Mairie d'Obernai](#)
- Obernai - AMT - 2025 - 04 - DAE - 01/2025 - Rue de la Montagne - FELDNERT [Télécharger](#) [Publié le 07/01/2025 par Mairie d'Obernai](#)
- Obernai - AMT - 2025 - 05 - DAE - 01/2025 - Rue du Landsberg - CRJ & HD TELECOM [Télécharger](#) [Publié le 07/01/2025 par Mairie d'Obernai](#)
- Obernai - AMT - 2025 - 06 - DAE - 01/2025 - Rue du Général Leclerc - ENSIOT [Télécharger](#) [Publié le 10/01/2025 par Mairie d'Obernai](#)
- Obernai - AMT - 2025 - 07 - DAE - 01/2025 - Rue de l'Artisanat - FELDNERT [Télécharger](#) [Publié le 10/01/2025 par Mairie d'Obernai](#)
- Obernai - AMT - 2025 - 04 - PM - 01/2025 - Ville d'Obernai - Désinstallation des éclairages de Noël [Télécharger](#) [Publié le 14/01/2025 par Mairie d'Obernai](#)
- Obernai - AMT - 2025 - 09 - PM - 01/2025 - Rue de la Sablière - SC WOLJUNG [Télécharger](#) [Publié le 20/01/2025 par Mairie d'Obernai](#)
- Obernai - AMT - 2025 - 08 - PM - 01/2025 - Rue Gouraud [Télécharger](#) [Publié le 19/01/2025 par Mairie d'Obernai](#)
- Obernai - AMT - 2025 - 06 - PM - 01/2025 - Parking Charles de Gaulle - HOWILLER [Télécharger](#) [Publié le 20/01/2025 par Mairie d'Obernai](#)
- Obernai - AMT - 2025 - 08 - DAE - 01/2025 - Rue des Etudiants - CRJ & HD TELECOM [Télécharger](#) [Publié le 21/01/2025 par Mairie d'Obernai](#)

Am 2/8

- Obernai - AMT - 2025 - 09 - DAE - 01/2025 - Rue du Général Gouraud - ENSIOTéléchargerPublié le 21/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 10 - DAE - 01/2025 - Rue Dietrich - FELDNERTéléchargerPublié le 21/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 05 - PM - 01/2025 - Ville d'ObernaiTéléchargerPublié le 18/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 10 - PM - 01/2025 - Avenue des RoselièresTéléchargerPublié le 24/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 11 - PM - 01/2025 - CSC Arthur Rimbaud - SARL PIASENTINTéléchargerPublié le 27/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 11 - DAE - 01/2025 - Rue des Capucins - TGServicesTéléchargerPublié le 27/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 12 - DAE - 01/2025 - Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - EIFFAGETéléchargerPublié le 30/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 13 - DAE - 01/2025 - Rue de SélestatTéléchargerPublié le 31/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 12 - PM - 01/2025 - Avenue de GailTéléchargerPublié le 28/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 13 - PM - 01/2025 - Rue de SélestatTéléchargerPublié le 28/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 14 - PM - 01/2025 - Route de BoerschTéléchargerPublié le 28/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 15 - PM - 01/2025 - Route de BoerschTéléchargerPublié le 28/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 18 - PM - 01/2025 - Rue de l'AltatTéléchargerPublié le 31/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 16 - PM - 02/2025 - Commune d'ObernaiTéléchargerPublié le 06/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 24 - PM - 02/2025 - PIASENTIN - CSCTéléchargerPublié le 07/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2024 - 095 - DAE - 11/2024 - Rue Gouraud - EIFFAGE ROUTETéléchargerPublié le 07/11/2024 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 14 - DAE - 02/2025 - Chemin de l'Immerschenweg - FELDNERTéléchargerPublié le 14/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 13 - DAE - 01/2025 - Rue de SélestatTéléchargerPublié le 31/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 28 - PM - 02/2025 - Route d'OttrottTéléchargerPublié le 17/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 15 - DAE - 02/2025 - Rue de l'Expansion - CRJ&HDTéléchargerPublié le 18/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 55 - PM - 04/2025 - Rue du Chanoine GyssTéléchargerPublié le 16/04/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 32 - PM - 02/2025 - 8 Rue de l'AngleTéléchargerPublié le 18/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 95 - PM - 06/2025 - Rue GouraudTéléchargerPublié le 03/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 30 - PM - 02/2025 - Place de l'EtoileTéléchargerPublié le 14/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 36 - PM - 02/2025 - Parking Groupe Scolaire EuropeTéléchargerPublié le 21/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 16 - DAE - 02/2025 - Rue de la Montagen - BEYER ASSAINISSEMENTTéléchargerPublié le 25/02/2025 par Mairie d'Obernai

- Obernai - AMT - 2025 - 31 - PM - 02/2025 - CENTRE VILLETéléchargerPublié le 21/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 37 - PM - 02/2025 - Rue des ErablesTéléchargerPublié le 26/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 38 - PM - 02/2025 - Rue du PuitsTéléchargerPublié le 26/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 17 - DAE - 02/2025 - 23 Rue des Bosquets - LedermannTéléchargerPublié le 27/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 39 - PM - 02/2025 - Ban de la Commune d'ObernaiTéléchargerPublié le 27/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 40 - PM - 03/2025 - Rue Mont St JeanTéléchargerPublié le 04/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 18 - DAE - 03/2025 - 19 Rue du Grand Bailly - THIERRY MULLERTéléchargerPublié le 04/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 43 - PM - 03/2025 - 72 Rue du Général GouraudTéléchargerPublié le 11/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 45 - PM - 03/2025 - 3 Rue du StadeTéléchargerPublié le 13/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 15 - DAE - 03/2025 - Rue Mont Saint Jean - WILLEMTéléchargerPublié le 18/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 48 - PM - 03/2025 - Rue de la PaixTéléchargerPublié le 19/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 49 - PM - 03/2025 - Parking des RempartsTéléchargerPublié le 24/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 50 - PM - 03/2025 - Rue du StadeTéléchargerPublié le 22/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 47 - PM - 03/2025 - Place du MarchéTéléchargerPublié le 21/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 20 - DAE - 03/2025 - 20 Avenue de Gail - INEO - INFRACOMTéléchargerPublié le 24/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 21 - DAE - 03/2025 - 35 Route de Boersch - FELDNERTéléchargerPublié le 28/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 31 - PM - 03/2025 - Centre VilleTéléchargerPublié le 21/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 22 - DAE - 04/2025 - 45 rue du Général GouraudTéléchargerPublié le 31/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 52 - PM - 03/2025 - Ville d'ObernaiTéléchargerPublié le 26/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 53 - PM - 03/2025 - Rue de SélestatTéléchargerPublié le 26/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 59 - PM - 04/2025 - Rue du Général GouraudTéléchargerPublié le 09/04/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 24 - DAE - 04/2025 - Rue du Général Gouraud - ENSIOTéléchargerPublié le 11/04/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 29 - DAE - 05/2025 - Voie Verte Stade Plan VéloTéléchargerPublié le 30/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 30 - DAE - 05/2025 - Canal de l'Ehn - FELDNERTéléchargerPublié le 30/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 61 - PM - 04/2025 - Rue de SélestatTéléchargerPublié le 16/04/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 56 - PM - 04/2025 - Parking des RempartsTéléchargerPublié le 16/04/2025 par Mairie d'Obernai

- Obernai - AMT - 2025 - 57 - PM - 04/2025 - 5 Rue de la FilatureTéléchargerPublié le 14/04/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 58 - PM - 04/2025 - Rue d'Ottrott et Rue de BerlinTéléchargerPublié le 16/04/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 60 - PM - 04/2025 - CimetièreTéléchargerPublié le 17/04/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 62 - PM - 04/2025 - Place du MarchéTéléchargerPublié le 22/04/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 67 POLICE - 04/2025 - Travaux fibre optique rue du CanonTéléchargerPublié le 28/04/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 69 - POLICE - 05/2025 - Travaux Nacelle - Rue du MarchéTéléchargerPublié le 28/04/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 66 - POLICE - ODP 05/2025 Campagne de préventionTéléchargerPublié le 28/04/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 54 - POLICE - 05/2025 Trail Alsace Grand Est by UTMBTéléchargerPublié le 07/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Arrêté municipal circulation et stationnement Trail Alsace Grand Est By UTMB 2025TéléchargerPublié le 09/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 71 - PM - 05/2025 - Ville d'ObernaiTéléchargerPublié le 09/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 72 - PM - 05/2025 - Ecole du ParcTéléchargerPublié le 09/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 73 - PM - 05/2025 - Rue du StadeTéléchargerPublié le 09/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 54 - PM - 05/2025 - Trail UTMB Ville d'ObernaiTéléchargerPublié le 09/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 74 - PM - 05/2025 - Rue du Général LeclercTéléchargerPublié le 15/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 75 - PM - 05/2025 - Domaine CommunalTéléchargerPublié le 15/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 77 - PM - 05/2025 - Rue de SélestatTéléchargerPublié le 16/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 78 - PM - 05/2025 - Rue du Général GouraudTéléchargerPublié le 16/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 79 - PM - 05/2025 - Rue de l'AltatTéléchargerPublié le 28/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 80 - PM - 05/2025 - Centenaire des ScoutsTéléchargerPublié le 28/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 81 - PM - 05/2025 - Place du MarchéTéléchargerPublié le 23/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 82 - PM - 05/2025 - Ville d'ObernaiTéléchargerPublié le 23/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 83 - PM - 05/2025 - Place du MarchéTéléchargerPublié le 28/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 84 - PM - 05/2025 - Ville d'ObernaiTéléchargerPublié le 28/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 85 - PM - 05/2025 - Ecole élémentaire Pablo PicassoTéléchargerPublié le 28/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 87 - PM - 05/2025 - SOS village enfantsTéléchargerPublié le 28/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 27 - DAE - 05/2025 - Rue de l'Innovation - DENNI LEGOLLTéléchargerPublié le 23/05/2025 par Mairie d'Obernai

- Obernai - AMT - 2025 - 90 - PM - 05/2025 - Eglise Saints Pierre et PaulTéléchargerPublié le 28/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 92 - PM - 06/2025 - Ville d'Obernai TriathlonTéléchargerPublié le 02/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 94 - PM - 06/2025 - Rue du MarchéTéléchargerPublié le 03/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 95 - PM - 06/2025 - Rue GouraudTéléchargerPublié le 04/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 96 - PM - 06/2025 - Ville d'Obernai Face à FaceTéléchargerPublié le 04/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 99 - PM - 06/2025 - Ban Communal d'ObernaiTéléchargerPublié le 10/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 89 - PM - 06/2025 - Rue de la MontagneTéléchargerPublié le 11/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 91 - PM - 06/2025 - Ville d'ObernaiTéléchargerPublié le 11/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 98 - PM - 06/2025 - Rue des ErablesTéléchargerPublié le 11/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 88 - PM - 05/2025 - Rue de SélestatTéléchargerPublié le 26/05/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 97 - PM - 06/2025 - Place du MarchéTéléchargerPublié le 12/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 28 - DAE - 06/2025 - Parvis FreppelTéléchargerPublié le 13/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 103 - PM - 06/2025 - Place des Fines HerbesTéléchargerPublié le 17/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 104 - PM - 06/2025 - Place des Fines HerbesTéléchargerPublié le 17/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 100 - PM - 06/2025 - Avenue des RoselièresTéléchargerPublié le 17/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 102 - PM - 06/2025 - Route d'OttrottTéléchargerPublié le 17/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 105 - PM - 06/2025 - Place du MarchéTéléchargerPublié le 17/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 106 - PM - 06/2025 - Place du MarchéTéléchargerPublié le 17/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 32 - DAE - 06/2025 - 8 allée des saules - ECR EnvironnementTéléchargerPublié le 16/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 33 - DAE - 06/2025 - Rue de DietrichTéléchargerPublié le 23/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 35 - DAE - 06/2025 - Boulevard d'europe - Gaz de barrTéléchargerPublié le 23/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 36 - DAE - 06/2025 - Rue haute Corniche - Gaz de barrTéléchargerPublié le 23/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 109 - PM - 06/2025 - Déménagement rue de GrendelbruchTéléchargerPublié le 23/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 110 - PM - 06/2025 - Fourchette des DucsTéléchargerpar Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 111 - PM - 06/2025 - Déménagement rue GouraudTéléchargerPublié le 23/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 112 - PM - 06/2025 - Déménagement rue GouraudTéléchargerPublié le 23/06/2025 par Mairie d'Obernai

- Obernai - AMT - 2025 - 113 - PM - 06/2025 - Parking stabilisé rue PoincaréTéléchargerPublié le 25/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 115 - PM - 06/2025 - Hôtel de la DiligenceTéléchargerPublié le 25/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 118 - PM - 07/2025 - Place de l'EtoileTéléchargerPublié le 08/07/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMT - 2025 - 122 - PM - 07/2025 - Rue GoessliTéléchargerPublié le 04/07/2025 par Mairie d'Obernai

Les Arrêtés municipaux permanents

- Arrêté municipal relatif à la lutte contre les bruits de voisinageTéléchargerPublié le 25/05/2020 par Mairie d'Obernai
- AM - 2022 - 102 - 16/08/2022 - Taxi du Piémont - Autorisation n° 348-3 Changement véhiculeTéléchargerPublié le 17/08/2022 par Mairie d'Obernai
- AM - 2022 - 038 - Prescriptions et obligations des riverains en matière de propretéTéléchargerPublié le 08/03/2022 par Mairie d'Obernai
- AMP - 2022 - 073 - règlement des aires de jeux à ObernaiTéléchargerPublié le 18/08/2022 par Mairie d'Obernai
- AMP - 2022 - 030 - Objets TrouvésTéléchargerPublié le 19/08/2022 par Mairie d'Obernai
- AM - 2022 - 139 - Marché hebdomadaire - Esther JeanTéléchargerPublié le 26/08/2022 par Mairie d'Obernai
- AM - 2022 - 167 - DIFEP - Autorisation de changement de véhicule - Taxi Mondial CabTéléchargerPublié le 08/12/2022 par Mairie d'Obernai
- AMP - 2023 - Commission de contrôle - Liste électoraleTéléchargerPublié le 02/06/2023 par Mairie d'Obernai
- AM-2023-POLICE-123 Circulation et stationnement - Rue des MaçonsTéléchargerpar Mairie d'Obernai
- AM-2023-POLICE-123 Circulation et stationnement - Rue de la filatureTéléchargerpar Mairie d'Obernai
- AM - 2023 - 131 - POLICE Règlementation des vitesses de circulation dans ObernaiTéléchargerpar Mairie d'Obernai
- AM - 2023 - 131 - POLICE Règlementation des contre-sens cyclablesTéléchargerpar Mairie d'Obernai
- Arrêté municipal portant prescriptions et obligations en cas de neige et verglasTéléchargerpar Mairie d'Obernai
- AM - 2024 - 031 - DAE - 2024/2025 - SUEZ EAU FRANCETéléchargerPublié le 05/04/2024 par Mairie d'Obernai
- AM 2024 Police 76 Limitation de hauteur parking Groupe Scolaire EuropeTéléchargerPublié le 17/06/2024 par Mairie d'Obernai
- AM 2024 22 Circulation de la balayeuseTéléchargerPublié le 26/07/2024 par Mairie d'Obernai
- AMP - 2024 - PM - 087 - Rue du Général Leclerc - Stationnement en zone bleueTéléchargerPublié le 02/08/2024 par Mairie d'Obernai
- AMP - 2024 - PM - 085 - Stationnement et circulation Parking de l'AltatTéléchargerPublié le 06/09/2024 par Mairie d'Obernai
- AM 2024 DGS 03 Règlement du Marché de NoëlTéléchargerPublié le 11/09/2024 par Mairie d'Obernai

- Obernai - AMP - 2024 - 116 - PM - 10/2024 - Réglementation et stationnement Place du BeffroiTéléchargerPublié le 09/10/2024 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2024 - 111 - PM - 11/2024 - Instaurant une zone de rencontre rue du coteau à ObernaiTéléchargerPublié le 06/11/2024 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2024 - 122 - PM - 11/2024 - Réglementation du démarchage à domicile à ObernaiTéléchargerPublié le 04/11/2024 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2024 - 125 - PM - 12/2024 - Réglementation des vitesses de la circulation en agglomération à ObernaiTéléchargerpar Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2025 - 07 - PM - 01/2025 - Interdiction de stationnement des véhicules de plus de 5mTéléchargerPublié le 20/01/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2025 - 25 - PM - 02/2025 - Stationnement des gens du voyage sur le territoire communal de la ville d'ObernaiTéléchargerPublié le 08/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2025 - 29 - PM - 02/2025 - Stationnement payantTéléchargerPublié le 18/02/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2025 - 05 - DAE - 03/2025 - Ville d'Obernai - EIFFAGE OBERNAITéléchargerPublié le 14/03/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2025 - 68 - POLICE - Les fêtes forainesTéléchargerPublié le 28/04/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2025 - 93 - PM - 06/2025 - Rues Centre Ancien Ville d'ObernaiTéléchargerPublié le 11/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2025 - 25 - 006 - DGS - 06/2025 - Ban Communal de la Ville d'ObernaiTéléchargerPublié le 10/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2025 - 107 - PM - 06/2025 - Rue de la GareTéléchargerPublié le 23/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2025 - 86 - Stationnement Place du MarchéTéléchargerPublié le 25/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2025 - 108 - Règlementation des aires de livraisonTéléchargerPublié le 23/06/2025 par Mairie d'Obernai
- Obernai - AMP - 2024 - 119 - PM - 11/2024 - Plan Communal de SauvegardeTéléchargerPublié le 01/07/2025 par Mairie d'Obernai

Auure 05

Catherine Edel-Laurent

De: Catherine Edel-Laurent <cel@edel.fr>
Envoyé: lundi 23 juin 2025 09:57
À: 'Direction Générale des Services de la Ville d'Obernai';
'stephane.brunella@obernai.fr'
Cc: 'Cabinet du Maire de la Ville d'Obernai'; Elisabeth Couvreur
(elisa.sutter@wanadoo.fr); Guy Lienhard (guylienhard@aol.com); Jean-Louis Reibel
(jl.reibel@orange.fr); Sophie Thévenin (eullaso1969@gmail.com)
Objet: publicité des actes

M. le Directeur des services,

Je viens vers vous au sujet de mise en ligne des actes administratifs de la ville d'Obernai.
Je m'étonne en effet que depuis le début de l'année 2025 plus aucune décision du maire n'a été mise en ligne sur le site de la ville contrairement aux années précédentes, alors que les arrêtés permanents et temporaires pour 2025 sont consultables.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales et au décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021, il me semblait que les actes administratifs doivent être publiés sous forme électronique.
Je vous remercie de me préciser la raison de l'absence de ces publications sur le site de la ville.



Obernai VOTRE MAIRIE SE DIVERTIR SE DÉPLACER A TOUT ÂGE AU QU

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, les actes de nature réglementaire adoptés par la Ville d'Obernai sont mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Les délibérations du Conseil municipal
- Pour accéder aux délibérations du Conseil municipal de la Ville d'Obernai, consultez la [page dédiée au Conseil municipal](#)

Les décisions et les arrêtés permanents et temporaires de la Ville d'Obernai

Les décisions

- 1. LES DÉCISIONS 2025
- 1. LES DÉCISIONS 2024
- 1. LES DÉCISIONS 2023
- 1. LES DÉCISIONS 2022

En vous remerciant,

AOS 1/1